



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59199

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes du syndicat CFDT santé sociaux Moselle concernant les incidences de la charge de travail que doivent assumer les salariés du secteur sanitaire lucratif et libéral. En effet, ce syndicat met l'accent sur le recours à des sous-effectifs qui sont source d'augmentation de la charge de travail des salariés et qui alimentent des craintes quant à l'aboutissement des « démarches qualité ». Pour y remédier, il suggère, d'une part, un remplacement systématique du personnel absent et, d'autre part, une diminution des heures supplémentaires effectuées par les salariés. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59199

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1754